



Septembre 2023

Groupement d'achat d'énergies

MAÎTRISEZ VOS FACTURES D'ÉNERGIES ?

COLLECTIVITÉS, PERSONNES MORALES DE DROIT PUBLIC ET DE DROIT PRIVÉ

dont le siège est localisé en Région Bourgogne Franche-Comté

Adhérez au groupement d'achat d'énergies

des huit Syndicats d'Énergies de la région Bourgogne Franche-Comté

Le groupement permet à ses membres de :

- Répondre aux obligations de mise en concurrence des contrats
- Susciter l'intérêt des fournisseurs d'énergies à répondre aux consultations
- Sécuriser les achats d'énergies
- Se décharger des procédures de mise en concurrence
- Mutualiser les achats afin d'obtenir de meilleures conditions tarifaires
- Accéder à de nouvelles formes de contractualisation de vente d'énergie
- Imposer un cahier des charges aux fournisseurs et ne plus subir des conditions générales de vente
- Disposer d'une application en ligne de management des achats groupés d'énergies, « e-Mage », facilitant le suivi et le contrôle des factures et des contrats, en électricité et en gaz, quel que soit le fournisseur



LES + DE CE GROUPEMENT ?

BÉNÉFICIER DE L'EXPERTISE ET DES COMPÉTENCES RELATIVES
AU MARCHÉ DE L'ÉNERGIE ACQUISES PAR VOTRE SYNDICAT
D'ÉNERGIES ET DES SERVICES ASSOCIÉS :

- Tarifs compétitifs
- Optimisation annuelle de vos contrats
- Accès à une énergie décarbonée via le système des garanties d'origine
- Système de management de l'énergie (centralisation et contrôle des factures)
- Accompagnement de proximité (conseils personnalisés)
- Facilité d'adhésion au groupement (documents types fournis)
- Rapidité d'attribution lors des marchés subséquents pour bénéficier des meilleurs prix

COMMENT ET QUAND ADHÉRER AU GROUPEMENT ?



Chaque structure adhère au groupement par une décision selon ses règles propres (délibération pour les collectivités).

Les syndicats d'énergies préparent le prochain marché d'électricité, dont **la fourniture débutera à partir du 01/01/2026.**

POUR BÉNÉFICIER DU PROCHAIN MARCHÉ D'ÉLECTRICITÉ, IL EST NÉCESSAIRE D'ADHÉRER AU GROUPEMENT AVANT LE 17/11/2023.

Comment adhérer ? Quelles étapes ?

1 Dès que possible, et au plus tard le 31 octobre 2023, j'informe le SICECO

J'envoie par mail à la cellule énergie le formulaire de candidature : achats-energie@siceco.fr

Je réceptionne mon identifiant et mon mot de passe pour l'application de management des achats groupés d'énergies « *e-Mage* »

Je dépose **obligatoirement** via l'application « *e-Mage* » (voir guide détaillé d'utilisation du module « *Adhésion* ») :

- Le mandat autorisant le SICECO à collecter les données des sites identifiés et le SIEEEN (coordonnateur du groupement) à demander au gestionnaire de réseau les données de consommation
- La fiche de collecte de données impérativement au format excel

Rappel : tous les contrats sont concernés sans seuil de consommation

2 Avant le 17 novembre 2023

Lors de mon assemblée délibérante, je prends une délibération qui approuve la convention constitutive du groupement régional Bourgogne-Franche-Comté et j'adopte cette convention constitutive en la signant.

Je dépose **obligatoirement** via l'application « *e-Mage* » la délibération accompagnée de son annexe et la convention constitutive signées.



POUR EN SAVOIR PLUS

Rendez-vous sur www.siceco.fr

MON CONTACT SICECO - TERRITOIRE D'ÉNERGIE CÔTE-D'OR

Christelle Gautheron - achats-energie@siceco.fr - 03 80 50 85 02